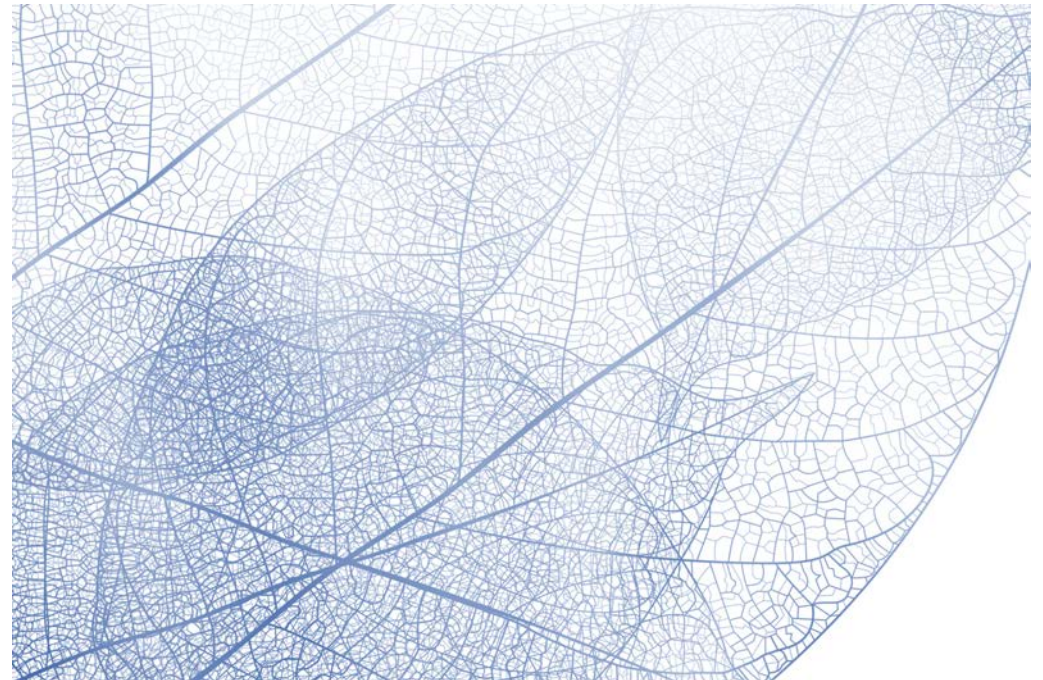
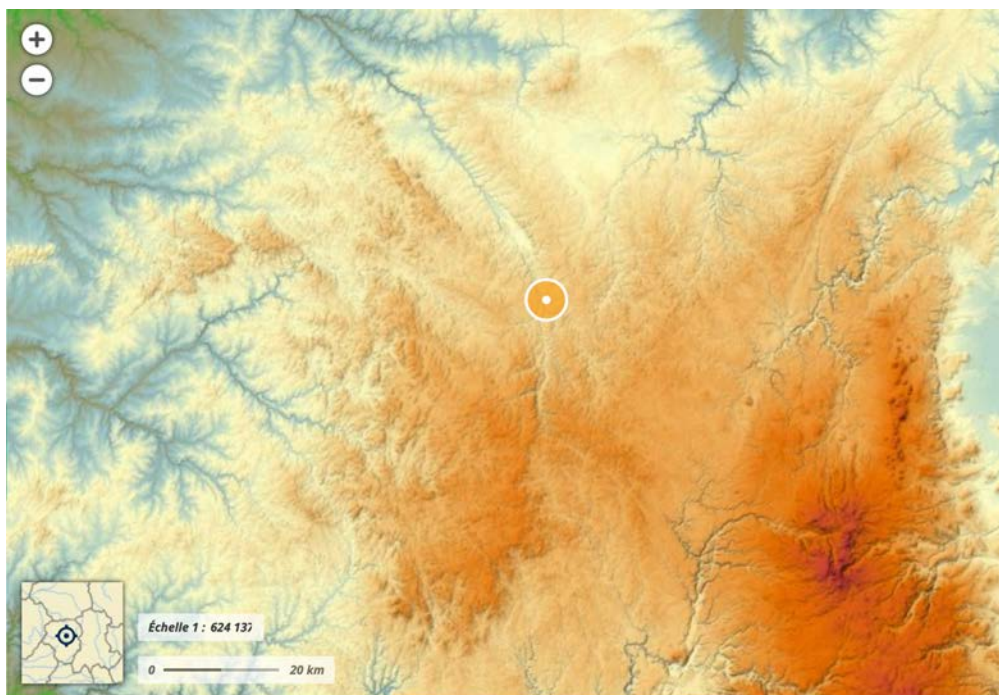


Construction d'une surface commerciale « Intermarché »
ZAC du Mont
Aubusson (23)



Volet Paysager
V1- 6 Novembre 2025

Contexte & Environnement



Données cartographiques : © IGN, Planet Observer, DGFiP +



Données cartographiques : © IGN, CRAIG, DGFiP +



Carte © source internet

Aubusson est une commune française située dans le département de la Creuse, en région Nouvelle-Aquitaine. La ville est la sous-préfecture du département et le chef-lieu du canton d'Aubusson. En nombre d'habitants, elle est la troisième ville du département après Guéret et La Souterraine. Aubusson est située dans le sud du département de la Creuse, à l'extrémité nord-est du plateau de Millevaches. La commune est à 5,1 km de Blessac, 5,3 de Alleyrat, et 90 de Limoges

Le **plateau de Millevaches** (en occitan *Miuvachas*), parfois appelé « Montagne limousine », est un grand plateau granitique français du Massif central, situé en Nouvelle-Aquitaine, dans l'historique Limousin dont il constitue la partie la plus élevée. Situé à environ 60 km au sud-est de Limoges et 80 km à l'ouest de Clermont-Ferrand, il s'étend pour sa majeure partie sur un large quart nord-est du département de la Corrèze (haute Corrèze). Il occupe aussi le quart sud de la Creuse et débordé sur l'extrême sud-est de la Haute-Vienne. Il occupe la partie orientale des monts du Limousin et domine les plateaux et monts de la Marche au nord, le plateau de La Courtine et les Combrailles à l'est, la vallée de la Dordogne et le haut plateau corrézien au sud et les bas plateaux du Limousin à l'ouest. D'une altitude globalement comprise entre 500 et 900 mètres, il culmine à 977 m au mont Bessou. Il est parfois surnommé « le château d'eau de la France » en raison de ses lacs et tourbières et des nombreux cours d'eau qui y prennent leur source, dont notamment la Vézère, la Vienne, la Corrèze et la Creuse.



Carte © source internet

Comme le souligne l'étude réalisée par l'université de Limoges pour la Direction Régionales de l'Environnement du Limousin, Ce qui caractérise le mieux le relief du Limousin, c'est la variété de ses formes, Collines, vallons et vallées.

Direction Régionale de l'Environnement du Limousin - Université de Limoges - Région Limousin

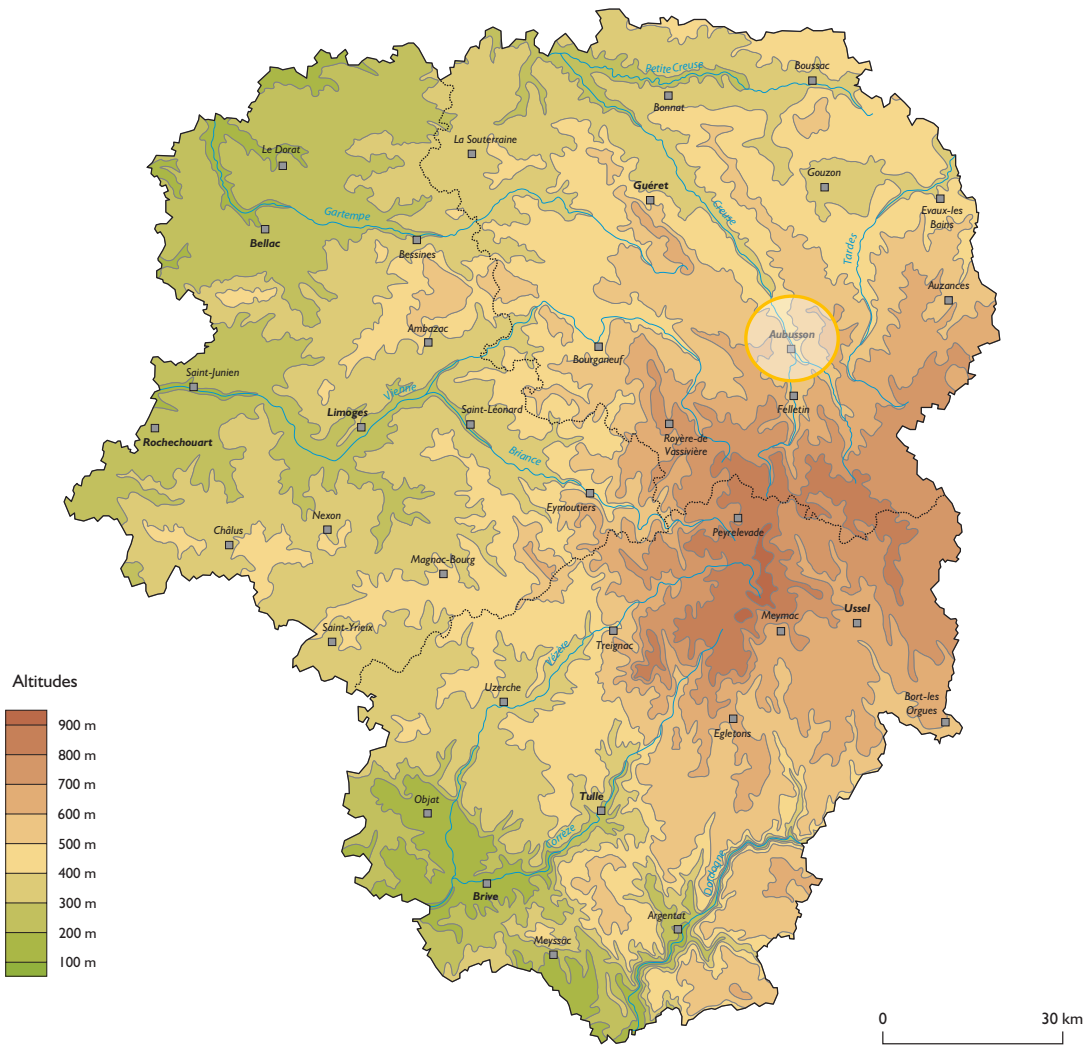
Ce qui caractérise au mieux le relief du Limousin, c'est la variété des formes de détail. Les plateaux ne sont jamais de simples plans inclinés : partout attirent l'oeil bosses, creux, ruptures de pentes, rochers et ruisseaux. C'est dans la répétition à l'envi de ces formes, elles-mêmes découpées par des détails encore plus nombreux que réside en partie l'âme du paysage limousin; l'impression de désordre est forte, le charme naît de l'équilibre dans l'agencement de ces formes. Cela d'autant plus que l'agriculture a longtemps calqué l'armature de ces terroirs sur cette diversité naturelle.

Mais le vrai caractère du paysage limousin, c'est celui des formes d'échelle moyenne, celles qui arment les paysages du quotidien : collines, vallons et vallées. Ces formes ont été sculptées beaucoup plus récemment, durant l'ère quaternaire, c'est-à-dire lors des deux derniers millions d'années, sous des climats alternativement tempérés et froids. A ce moment-là, avec le changement climatique conduisant à un refroidissement général et à une pluviosité plus régulière, les rivières sont devenues pérennes ; leurs vallées se sont encaissées et les versants se sont adoucis tout en se couvrant de formations superficielles argilo-limono-sableuses, parfois riches en blocs, qui sont le support de nos sols actuels. Dans le même temps, des forces internes liées au mouvement des plaques continentales ont provoqué le bombement d'ensemble qui donne au Limousin sa forme en toit à trois pans accroché à l'Auvergne et le dessin divergent du réseau hydrographique. La variété spatiale dans la dissection et la sculpture des formes d'échelle moyenne sont en fait le résultat d'un bilan entre une surrection plus ou moins poussée, l'agressivité temporelle de l'érosion et la résistance nuancée des roches.

C'est ainsi que sont nées dans tous les secteurs granitiques un peu soulevés les cuvettes aux contours multilobés que l'on nomme des "alvéoles" ; c'est dans le cadre de ces formes de taille hectométrique (voire kilométrique), résultat d'une érosion différentielle entre des roches de résistance contrastée, que se sont organisés les paysages et la vie agricole de la montagne limousine avant que la forêt ne vienne tout recouvrir. Ailleurs, l'enfoncement du réseau hydrographique et l'abaissement saccadé des versants se traduisent par des étagements de replats. La forme des vallées dépend, elle, du niveau de base général, celui de la Loire ou de la Garonne et des roches traversées.

Quant aux formes de détail, les talus ou les banquettes visibles dans les champs, elles sont le résultat d'une forte érosion agricole et c'est au temps court des derniers siècles, voire des deux derniers millénaires, celui des hommes, qu'il faut les relier.

OROGRAPHIE DU LIMOUSIN



Document source : Étude Paysage en Limousin © Direction régionale du Limousin- Université de Limoges -Région Limousin

Le site d'étude, situé à la périphérie d'Aubusson appartient à l'entité paysagère de la « Campagne Parc » ou le bocage prédomine :

Au-delà des différences avec les régions voisines, le Limousin n'offre pas partout un visage identique. Trois grands types d'ambiance paysagère peuvent être distingués : une ambiance sous influence montagnarde, une ambiance de campagne-parc et une ambiance des marges aquitaines.

I. Les ambiances paysagères

Les ambiances paysagères sous influence montagnarde (le plus souvent au-dessus de 500 mètres d'altitude) sont à dominante forestière. Elles se traduisent par un assemblage de croupes boisées, de dépressions humides, de prairies à l'herbe dense et de murets de blocs de granite. Elles sont aussi marquées par la rareté des hommes, disséminés en fermes isolées et petits villages dans les endroits les mieux exposés au soleil ou regroupés dans des bourgs ou des villes modestes autour de la montagne (Ussel, Meymac, Egletons, Treignac, Eymoutiers, Bourgnanef, Aubusson, Felletin).

Au cœur de la montagne, le plateau de Millevaches porte d'ailleurs, selon Albert Dauzat, un nom dont l'origine vient du mot gaulois *melo* (la montagne) et de l'adjectif latin *vacua* (vide, abandonné).

Les ambiances paysagères de la « campagne-parc » occupent, au nord et à l'ouest, la périphérie du cœur montagneux de la région, à des altitudes inférieures à 500 mètres. Les hommes sont plus nombreux, les villes plus importantes (Limoges, Brive, Tulle, ...), les communications plus faciles, les horizons plus dégagés, les forêts plus petites et plus espacées. Le chêne est très présent, le hêtre se fait modeste, les pâtures dominent mais les cultures trouvent une place non négligeable tandis que les vergers (pommiers, châtaigniers, ...) font leur apparition.

A ces deux ambiances principales, qui couvrent la plus grande partie du territoire régional, il faut ajouter **une étroite marge aquitaine** qui rattache le Limousin au grand Sud-Ouest français. La diversité paysagère tient ici à la variété des roches sédimentaires : les bassins sont découpés en une multitude de collines fortement anthropisées ; le plateau du Causse corrézien est fortement forestier.

TROIS AMBIANCES PAYSAGERES

Les ambiances paysagères sous influence montagnarde :

-  la montagne limousine
-  les hauts plateaux corréziens
-  les "îlots" montagneux
-  les grandes vallées en gorges

Les ambiances paysagères de la campagne-parc :

-  les plateaux ondulés
-  la Basse Marche
-  le bassin de Gouzon

Les ambiances paysagères des marges aquitaines :

-  les bassins
-  le causse corrézien
-  le pays des buttes



En limite des massifs montagneux, (Combraille, plateau des Millevaches) « la Campagne Parc » se caractérise par une succession de petites collines avec une alternance de cultures, pâtures et bocage. C'est cette ambiance que l'on retrouve en périphérie de la ZAC du Mont.

1.2.1 - Les bas plateaux ondulés du Limousin

Ce sont des bas plateaux périphériques à la montagne et aux îlots montagnards, aux reliefs amples et doucement arrondis en collines légères. Ils recouvrent la Combraille bocagère à l'est, le Bas-Berry au nord, les collines de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg entre la Souterraine et Bourgneuf, les collines limousines au sud et à l'est de Limoges, le plateau d'Uzerche enfin.

Ici plus qu'ailleurs, l'élevage bovin est à l'honneur : limousines à la robe rouge à l'ouest ; charolaises blanches, à l'est.

Les subtiles variations d'occupation des sols différencient ces plateaux en paysages distincts : ici des cultures, là des vergers, là encore une urbanisation diffuse plus présente qu'ailleurs.

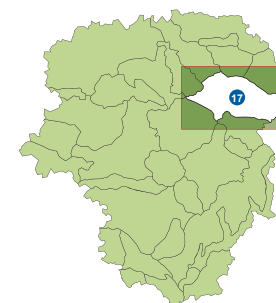
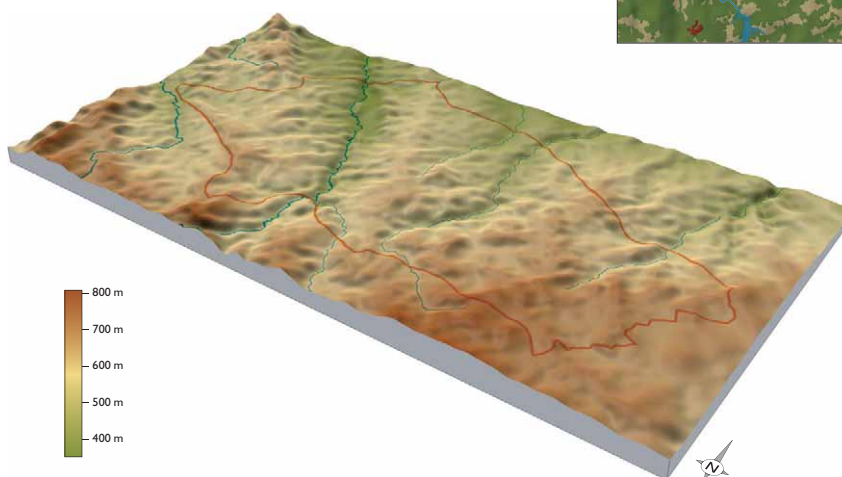


2. Les unités de paysages de la campagne-parc

Les unités se différencient entre elles selon plusieurs critères :

- les modèles : tabulaires comme en Basse-Marche ou collinéens comme en Combraille ou autour de Limoges ;
- la part de la forêt ;
- la part du bocage ou de l'arbre isolé ;
- la part des cultures ou des vergers par rapport aux pâtures, plus importantes sur les marges de la région (Bas-Berry, ouest du plateau d'Uzerche) ;
- la part de l'habitat récent et des dynamiques d'urbanisation dans la campagne, qui dessinent des paysages périurbains aux abords de Limoges, de Tulle ou de Guéret.

17 Les collines d'Aubusson / Bellegarde



Document source : Étude Paysage en Limousin © Direction régionale du Limousin- Université de Limoges- Région Limousin

Contexte & Environnement rapproché

Le site d'étude est situé à l'extrémité Sud de la Zac Du Mont.

Contrairement à la ville d'Aubusson qui se développe le long de la Creuse, encadrée par les collines ; la Zac du Mont est située en sommet de relief avec une vue dégagée sur les reliefs avoisinants.

Les caractéristiques de la « Campagne Parc » se révèlent ici, avec la présence, en périphérie de la Zac des pâtures et du bocage.

La parcelle où va s'implanter le futur bâtiment commercial se développe à flanc de coteau le long de la route départementale 990.

Elle est occupée aujourd'hui par une pâture, traversée par deux haies champêtres, et encadrée par des haies bocagères. Dans sa partie Nord elle se raccroche à la ZAC du mont et au magasin Netto, au Sud une haie délimite la parcelle. Au-delà de cette haie il est à noter la présence d'une zone humide en point bas du relief. Cette zone humide n'est pas impactée par le projet et sera soigneusement évitée.



Vue aérienne orientée vers le Nord

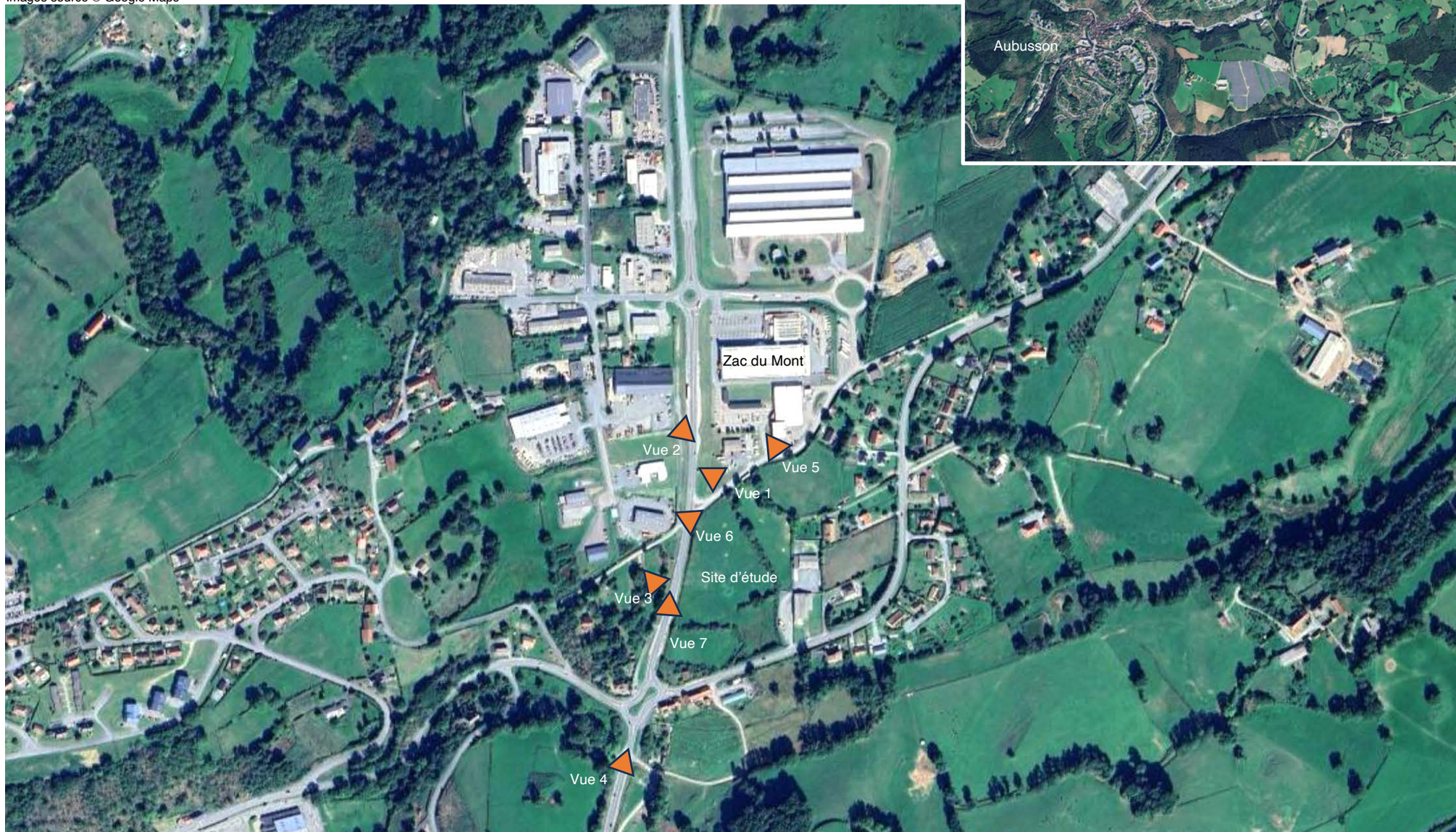


Vue aérienne orientée vers l'Est

Photos aériennes © Vidéodrone

Contexte & Environnement rapproché

Images source © Google Maps



Contexte & Environnement rapproché



Vue 1 sur la parcelle depuis le chemin du Mont

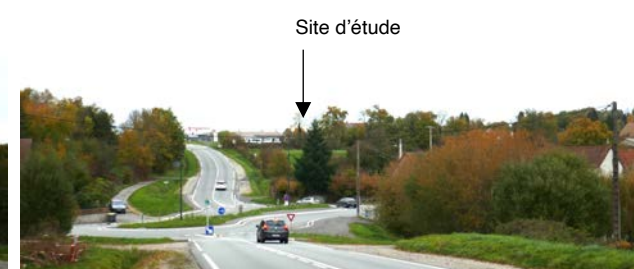
Photos © PURE



Vue 2 depuis la Zac du Mont du Mont



Vue 3 depuis la Route départementale



Vue 4 depuis la Route départementale en venant d'Aubusson



Vue 5 depuis la ZAC du Mont, chemin du Mont



Vue 6 le long de la Route départementale (Haie champêtre conservée)



Vue 7 le long de la Route départementale (Haie conservée en fond de parcelle)

Le projet d'insertion paysagère



En limite de la zone artificialisée de la ZAC du Mont, le projet tisse des relations avec son environnement immédiats et les caractéristiques du grand paysage : « La Campagne Parc »

1 Aménagement paysager de l'ensemble de la parcelle avec :

Plantations d'arbres d'ombrage à canopée large issus de la palette végétale du milieu naturel local (Merisier, érables champêtres, tilleuls, chênes)

2 Traitement paysager de l'entrée de la parcelle avec création d'îlots refuges végétalisés (Points relais pour l'avifaune et la micro faune.)

3 Création de nouvelle haie champêtre en limite de parcelle.

4 Haie champêtre conservée en limite de la route départementale.

5 Installation d'une prairie fleurie sur les talus avec gestion différenciée et Eco pâturage.

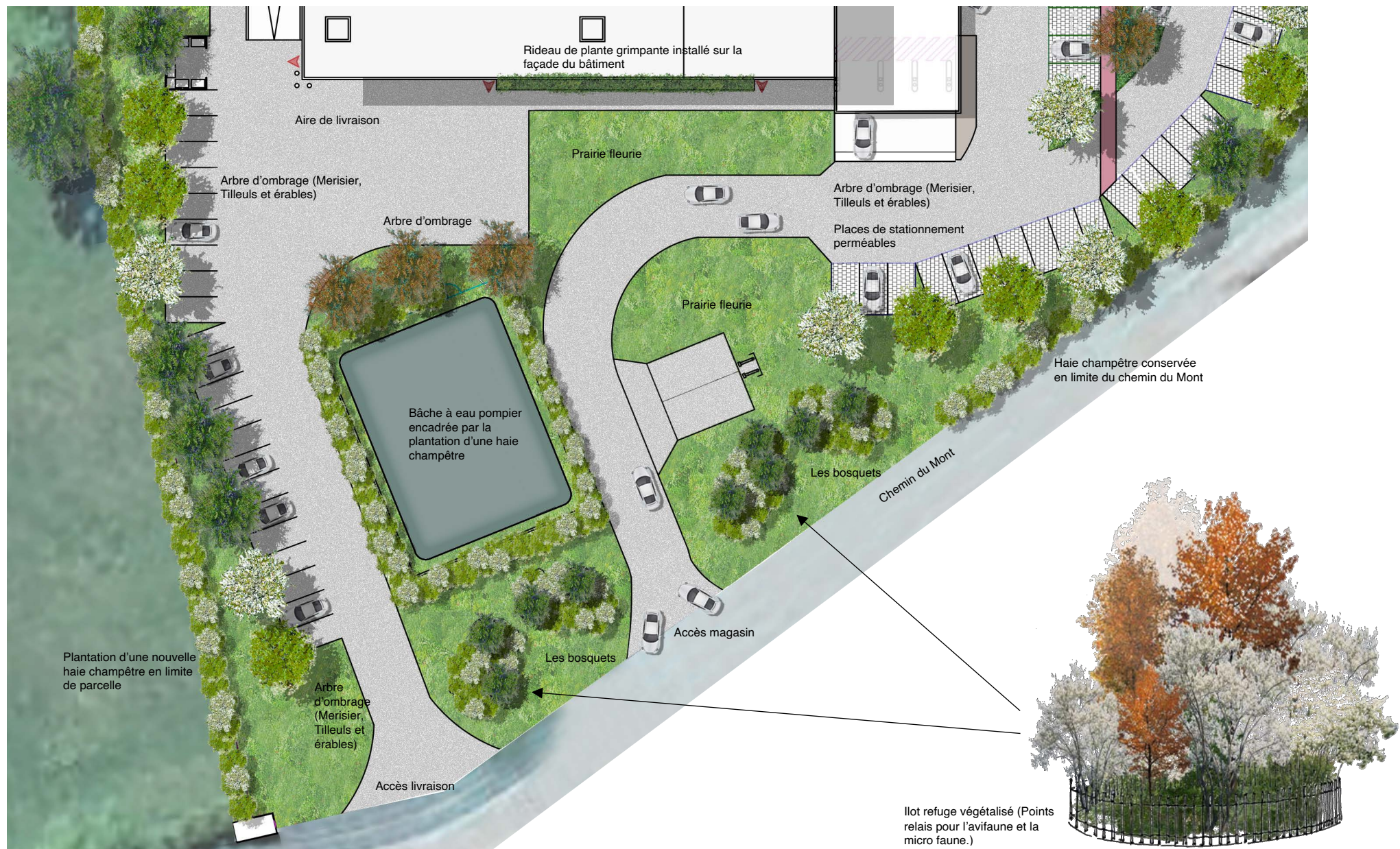
6 Enrochement pierre pour limiter l'emprise des talus et préserver la haie champêtre qui borde la zone humide

7 Végétalisation des façades

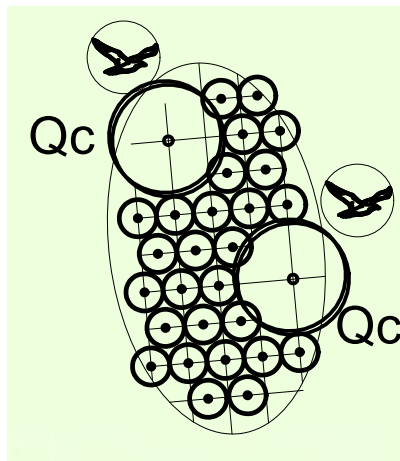
Le plan d'ensemble



L'accès au site



Les Bosquets (Points relais pour l'avifaune et la micro faune.)



Plan de plantation des bosquets

Exemple de bosquet à la plantation (ref Pure St-Sorlin-en-Bugey)

Les bosquets sont plantés de jeunes plants d'arbres et d'arbustes en racine nue (taille 60/80 pour les arbustes et 100/120 pour les arbres), complétés de 2 ou 3 Chênes (*Quercus robur*) de taille plus grande pour marquer le paysage dès la plantation (10/12). La densité de plantation est importante (espacement sur la ligne de 1,00 m) ce qui permet de créer un écosystème résistant qui favorise les symbioses mycorhiziennes et génère un phénomène de compétition entre les végétaux qui se développent ainsi plus rapidement. Le sol est recouvert de paillage bois ou BRF (bois raméal fragmenté) limitant la pousse des adventices, et qui en se décomposant enrichira le sol. Les îlots sont protégés par une ganivelle en bois de châtaigner.

La palette végétale se compose

D'essences à bois dur : de chênes (*Quercus cerris*), de charmes (*Carpinus betulus*), d'érables sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de tilleuls des bois (*Tilia cordata*) de Merisiers (*Prunus avium*). Des arbustes et arbrisseaux complètent ce cortège : Pruniers de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), troènes commun (*Ligustrum vulgare*) Fusains d'Europe (*Euonymus europaeus*) Noisetiers (*Corylus avellana*) et Eglantiers (*Rosa canina*).

Au total on dénombre sur les bosquets : 17 Chênes pédonculés (*Quercus robur*) de taille 10/12 et 180 jeunes plants d'arbres et d'arbustes en racine nue.

Photos source internet



Baliveau à la plantation



Quercus robur



Prunus avium



Acer pseudoplatanus



Tilia cordata,



Référence © PURE

Les Bosquets

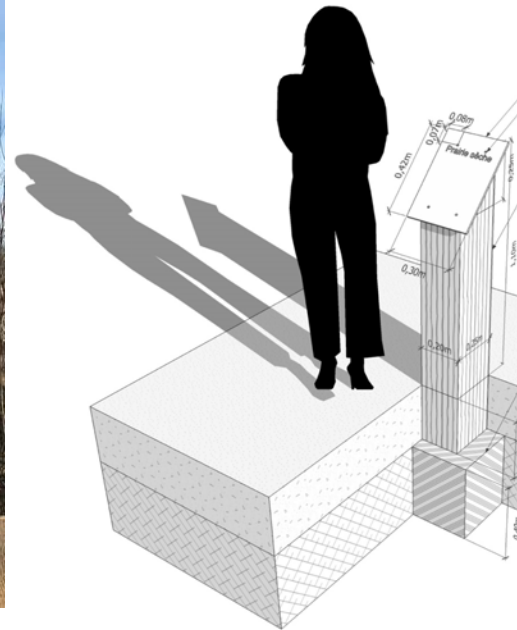
Les bosquets pourront être équipés de panneaux de signalétique sur la faune et la flore locale.

Des nichoirs avec différents trous d'envol seront installés (10U) sur les bosquets.

Les paillages des végétaux de type BRF (boisement raméal fragmenté) seront également favorable aux insectes saproxyliques.

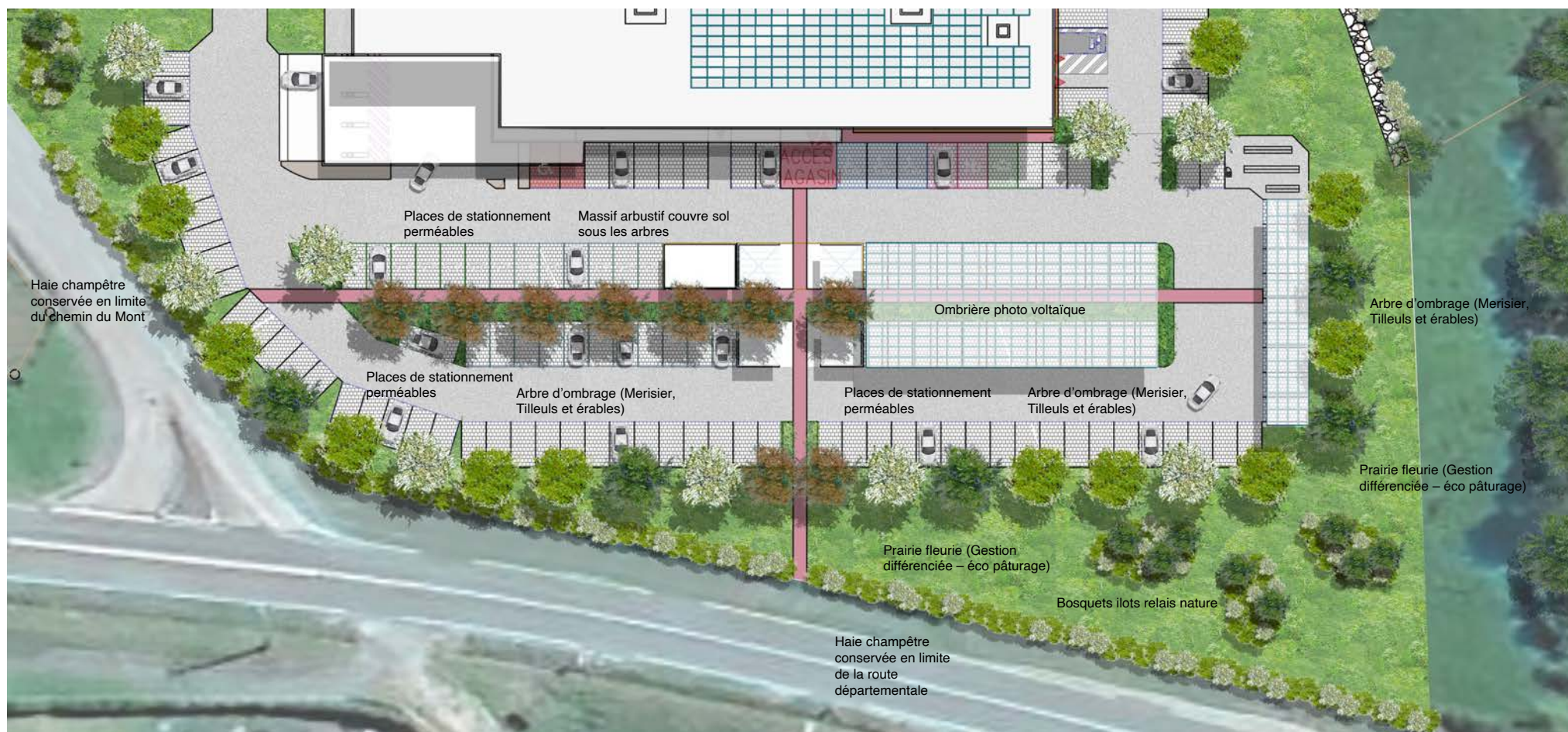


Références © PURE



Photos source internet

La Façade d'entrée du bâtiment



Les Alignements d'arbres d'ombrages s'inscrivent dans le dessin du bocage environnant.

Plusieurs lignes se dessinent ainsi dans le paysage :

1. Celle de la haie champêtre conservée en limite la Route départementale,
2. Une seconde formée d'arbres à large canopée longe le parc de stationnement en crête de talus,
3. Une troisième s'installe sur un terre-plein recouvert de plante couvre sol.

C'est donc trois rideaux végétaux qui vont filtrer les vues sur la façade du bâtiment.

Une prairie fleurie recouvre l'ensemble des talus. Elle va permettre au regard de la diversité des semences qui la compose d'enrichir la biodiversité du site. Cette biodiversité sera encore accrue par la gestion différenciée de ces prairies. Ici pas de tontes régulières mais un entretien par un troupeau de brebis et une fauche tardive en fin d'été après la floraison et la montée en graine, permettront aux végétaux de se ressemer naturellement.

Les prairies fleuries

Les prairies sont composées d'un mélange de fleurs vivaces mellifères, complétées de 30% de graminées afin de garantir leur pérennité

Composition indicative de la prairie : Adonis aestivalis, Agrostemma githago, Centaurea cyanus, Chrysanthemum leucanthemum, Chrysanthemum segetum, Coreopsis lanceolata, Lathyrus odoratus, Linum perenne, Daucus carota, Lupinus annual, Lupinus perennis, Papaver rhoeas, Salvia officinalis + 30% de graminées.

La gestion différenciée est assurée par un troupeau de brebis tout au long de l'année.

Une fauche tardive sera réalisée après la floraison et la montée en graine avec enlèvement des déchets de fauche.

Les bosquets installés sur la prairie seront protégés par une ganivelle en châtaigner (palissade bois)

Photos © source internet



Prairie fleurie, fleurs vivaces mellifères



Fauche tardive



éco pâturage



Protection des bosquets

Photo © PURE

La palette végétale

Les nouveaux arbres implantés sont issus du cortège naturel de la région. Les cultivars sélectionnés permettent uniquement de retrouver facilement les végétaux en pépinières. Les arbres sont plantés sous forme de tige fléchée en motte grillagée de taille 18/20 et 10/12 pour les bosquets.



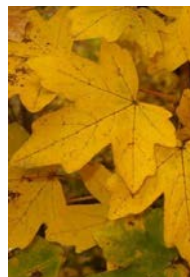
Chêne de Bourgogne (*Quercus cerris*)



Chêne pédonculé (*Quercus robur*) pour les bosquets



Erable champêtre (*Acer campestre*)



Tilleul des bois (*Tilia cordata*)



Erable freemanii (hybride naturel)



photos source ©internet



Merisier (*Prunus avium* 'plena')



en automne



floraison double

Les végétaux des massifs couvre-sol :

La base persistante est un tapis de lierre complété par des plantes vivaces et bulbeuses à floraison printanière (Narcisse), Estivale (Gaura) et automnale (Sternbergia ou faux crocus d'automne). Les lierres sont plantés en godets (4U/m²) sur paillage bois type BRP sans toile plastique afin de permettre au paillage de se décomposer et d'alimenter le sol, et aux végétaux de marcotter. Les bulbeuses sont plantées en compléments des lierres entre les godets.



Hedera helix 'hibernica' (persistant)



Gaura Lindheimeri



Narcissus triandrus 'Thalia'



Sternbergia lutea

Les haies champêtres



Noisetier (*Corylus avellana*) Viorne Obier (*Viburnum opulus*) Cerisier de Ste Lucie (*Prunus mahaleb*) Erable champêtre (*Acer campestre*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*) Charme *Cornus sanguinea* *Cytisus scoparius*



Exemple de baliveau ramifié à la plantation

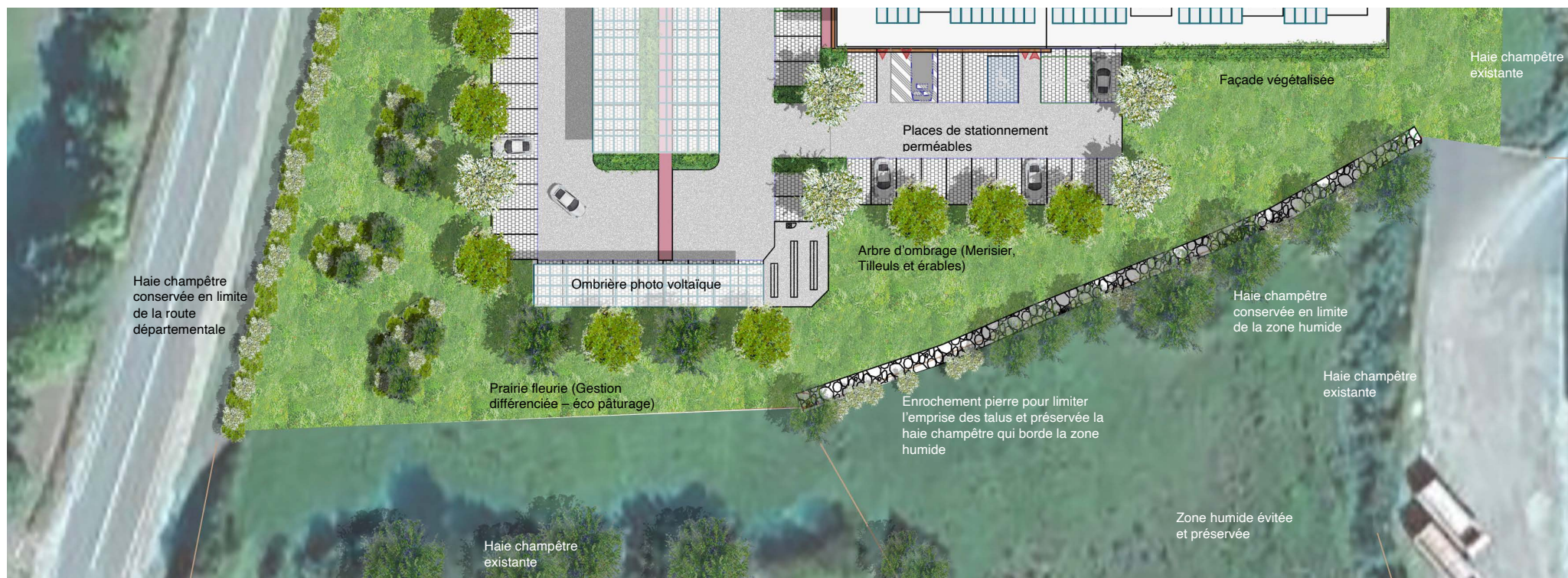
Les végétaux qui composent les haies sont implantés sous forme de baliveaux ramifiés de taille 100/120 et de jeunes plants de 2 ans en racine nue.
Ils sont tous présent à l'état naturel dans les haies déjà présent sur le site.
 Un paillage bois de type BRF (Boisement Raméal Fragmenté) est disposé en pied de haie.
 Des filets anti-rongeurs protègent chaque baliveau.

On retrouvera en complément, la présence d'arbres et arbustes à baies, propice au développement de l'avifaune : Merisiers (*Prunus avium*), Pruniers myrobolans (*Prunus cerasifera*), Pruniers de Sainte-Lucie (*Prunus Mahaleb*), Pruneliens (*Prunus spinosa*) et pommiers sauvages (*Malus sylvestris*)



Prunus avium *Prunus cerasifera* *Prunus mahaleb* *Prunus spinosa* *Malus sylvestris* fleurs et fruits photos source ©internet

La Façade Sud



Les talus de la plateforme du bâtiment se retournent en façade Sud. Afin de limiter leur emprise notamment au droit de la haie qui borde la zone humide un enrochement en pierre sèche de type cyclopéen est implanté en pied de talus. L'appareillage des blocs rocheux (sans joints) va permettre de générer des niches refuges (hibernaculum) pour un grand nombre d'animaux (micro faune, reptiles, batraciens et insectes). La prairie fleurie se prolonge sur les talus. On retrouve les alignements d'arbres en sommet de talus, complétés par la végétalisation d'une partie de la façade du bâtiment.

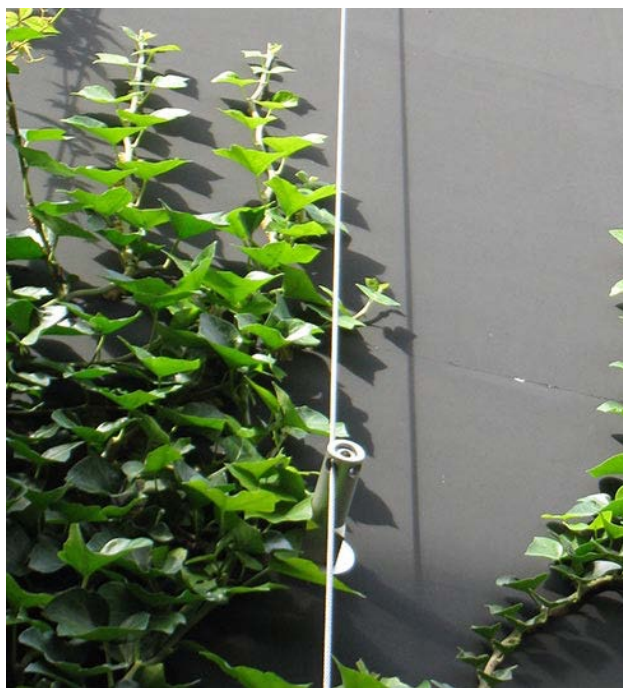


Photos source ©internet

La végétalisation des façades



Les façades Sud et Nord sont équipées de filins décalés de 50 cm du parement avec une inter-distance de 100 cm. Ces filins permettent l'installation des plantes grimpantes qui seront plantées sur une platebande en pleine terre. Les polygonums grimpants (*Fallopia aubertii*) et les vignes vierges (*parthenocissus quinquefolia*) sont choisis pour leur vigueur et leur croissance rapide.



Photos source ©internet



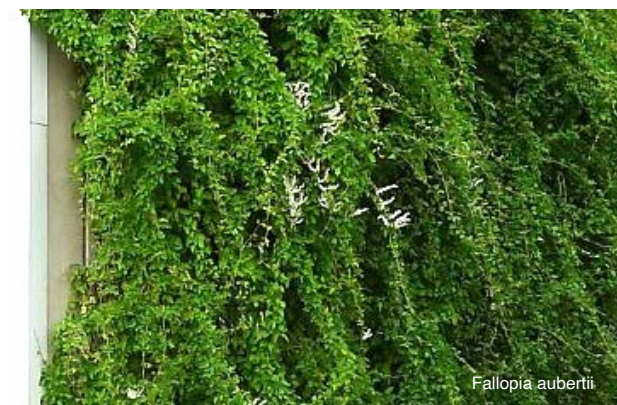
Photo © PURE



Fallopia aubertii



parthenocissus quinquefolia



Fallopia aubertii

Le plan des plantations

Légende

Haie champêtre conservée

Arbre tige fléchée 18/20 motte grillagée

Ac Acer campestre 17 u

Ac Acer freemanii 'Autumn Blaze' 12 u

Pa Prunus avium 'Plena' 13 u

Tc Tilia cordata 9 u

Bosquets composés:

Arbustes jeunes plants de 2 ans racine nue taille 60/80

Arbres en baliveaux ramifiés, racine nue taille 100/120

densité de plantation 1/m2

2 à 3 arbres taille 10/12 (Qc Quercus cerris)

Paillage bois type BRF

Ganivelle châtaignier en périphérie

Haie champêtre.

Arbuste jeune plants de 2 ans

taille 60/80 espacement 1m sur la ligne

plantation sur 2 lignes

paillage bois type BRF

Massifs couvre sols

Plantes vivaces en godet, plantation 4U/m2 plus bulbes

paillage bois type BRF

Plantes grimpantes sur filins

1/ml soit 28 + 24 = 52 U

paillage bois type BRF

Prairie fleurie

Pavés perméables type "écovégétal"

Nichoir à oiseau avec

différents diamètres de trous d'envol 10 U

Enrochement blocs pierres pour

soutènement et hibernaculum

Bilan des plantations:

51 arbres tiges 18/20

17 arbres taille 10/12 pour les bosquets

180 jeunes plants de 2 ans (Arbres et arbustes)

pour les bosquets

180 ml de haie champêtres créées

260 m2 de massifs couvre sol

52 ml de mur végétalisé

240 ml de haie champêtre existante conservées



L'entretien et la gestion des espaces végétalisés :

Le projet est conçu pour permettre un entretien limité, dans la majeure partie des espaces végétalisés le développement naturel des végétaux sera privilégié.

Les haies champêtres ou bocagères :

Une taille en automne est à prévoir uniquement sur les haies en limite de chaussée afin de limiter leur développement (abords de la bâche pompier) plus regarnissage du BRF les premières années.

Les bosquets :

Aucune intervention n'est à prévoir, il s'agit au contraire de laisser se développer naturellement les ilots, il faudra simplement prévoir le regarnissage du BRF les premières années.

Les prairies :

Afin de pérenniser les prairies et de conserver une biodiversité maximum, une fauche tardive sera pratiquée avec enlèvement des résidus de fauches en complément de l'éco pâturage.

Les massifs couvre-sol de l'aire de stationnement :

Il faudra prévoir une intervention à l'automne ou en fin d'hiver pour rabattre les parties sèches des plantes vivaces et recoupés les lierres en limite de chaussée plus regarnissage du BRF les premières années.

.

Les arbres de l'aire de stationnement :

Les premières années d'entretien, Une taille douce sera pratiquée en hiver pour remonter les branches basses, supprimer les fourches et les branches sèches. Les flèches des arbres seront soigneusement conservées.

Après les 2 premières années nous laisserons les arbres se développer de façon naturelle.